

# **BVGer A-1342/2021 vom 4. Mai 2021**

Bundesverwaltungsgericht, 2021-05-04, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger\\_A-1342\\_2021](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_A-1342_2021)

FR: TAF A-1342/2021 du 4 mai 2021

IT: TAF A-1342/2021 del 4 maggio 2021

## **Regeste**

Assistance administrative

## **Erwägungen**

### **E. 1**

Le recours est irrecevable.

### **E. 2**

Les frais de procédure de 300 francs sont mis à la charge de la recourante. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal après l'entrée en force du présent arrêt. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de facturation. Le bulletin de versement sera envoyé par courrier séparé.

### **E. 3**

Le présent arrêt est adressé : - à la recourante (Acte judiciaire) - à l'autorité inférieure (n° de réf. [\*\*\*] ; Acte judiciaire ; annexe : copie du courrier de la recourante du 14 avril 2021, à titre informatif) L'indication des voies de droit se trouve à la page suivante. La juge unique : Le greffier : Annie Rochat Pauchard John Romand Indication des voies de droit : La présente décision, qui concerne un cas d'assistance administrative internationale en matière fiscale, peut être attaquée devant le Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, par la voie du recours en matière de droit public, dans les dix jours qui suivent la notification. Le recours n'est recevable que lorsqu'une question juridique de principe se pose ou qu'il s'agit pour d'autres motifs d'un cas particulièrement important au sens de l'art. 84 al. 2 LTF (art. 82, art. 83 let. h, art. 84a, art. 90 ss et art. 100 al. 2 let. b LTF). Ce délai est réputé observé si les mémoires sont remis au plus tard le dernier jour du délai, soit au Tribunal fédéral soit, à l'attention de ce dernier, à La Poste Suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse (art. 48 al. 1 LTF). Le mémoire de recours doit exposer en quoi l'affaire remplit la condition exigée. En outre, le mémoire doit être rédigé dans une langue officielle et doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. La décision attaquée et les moyens de preuve doivent être joints au mémoire, pour autant qu'ils soient entre les mains de la partie recourante (art. 42 LTF). Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.